



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 7 mai 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier, et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-509 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 AVRIL 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 23 avril 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-510 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 18 – 2 832,84 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 17 - 328 631,22 \$, DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 15 - 3 798,08 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NO 12 - 1 544 760,42 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 18 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 17, la liste des réquisitions n° 15 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n° 12, dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 18	pièces de comptes à payer	2 832,84 \$	du 22 au 26 avril 2002
PD n° 17	pièces de comptes à payer	328 631,22 \$	du 22 au 26 avril 2002
Réquisitions n° 15	pièces de comptes à payer	3 798,08 \$	du 24 avril 2002
Embauches n° 12	embauches de personnel temporaire	1 544 760,42 \$	du 15 au 19 avril 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-511 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-15 - 166 941,84 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 AVRIL 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-15 d'un montant total de 166 941,84 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-512 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-15 - 6 323,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 d'un montant total de 6 323,73 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-513 SOUSSION - 2002 SI 032 - GATINEAU VOLKSWAGEN - ACHAT AUTOMOBILE DE MARQUE NEW BEETLE - 30 897,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission déposée par Gatineau Volkswagen au montant de 30 897,73 \$ pour la fourniture d'une voiture de marque Volkswagen, modèle New Beetle GLS année 2002, le tout en conformité avec leur soumission en date du 26 mars 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
18 02019 003	Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05) véhicules sécurité communautaire (5)	29 823,31 \$
04 13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	1 074,42 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-514

SOUSSION - 2002 SI 040 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE - EXPERT-CONSEIL EN PAYSAGEMENT RICHER LTÉE - RÉFECTION DE PELOUSES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte les soumissions des compagnies mentionnées ci-dessous, aux prix unitaires apparaissant en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec leur soumission en date du 12 avril 2002 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir:

Compagnie	Description	Prix unitaire M²
Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc. 51, chemin Saint-Columban Gatineau (Québec) J8R 3K7	Préparation, application de terre végétale et tourbe selon le devis, secteur centre-ouest « Hull »	6,49 \$
Expert-Conseil en paysagement Richer ltée 64, rue Louis St-Laurent Aylmer (Québec) J9H 5K8	Préparation, application de tourbe seulement selon le devis, secteur ouest « Aylmer »	3,48 \$
Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc. 51, chemin Saint-Columban Gatineau (Québec) J8R 3K7	Préparation, application de terre végétale et tourbe selon le devis, secteur ouest « Aylmer »	6,49 \$
Expert-Conseil en paysagement Richer ltée 64, rue Louis St-Laurent Aylmer (Québec) J9H 5K8	Fourniture et poste de tourbe, terrains de soccer incluant rotocultage et travaux connexes, selon le devis, secteur centre-ouest « Aylmer »	4,74 \$

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description
02 31250 521	Réparation paysager (voirie, aqueduc, égout) – entretien et réparation – infrastructure
02 41520 521	Entretien des fossés – entretien et réparation – infrastructure
02 71420 521	Entretien des parcs et aménagements – entretien et réparation – infrastructure

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-515

SOUSSION - 2002 SI 013 - CANADA BUILDING MATERIALS - FOURNITURE DE BÉTON PRÉ-MÉLANGÉ À L'USINE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie Canadian Building Materials, 1, rue Cousineau, Hull, Québec, J8Y 3M8, pour l'achat de béton de ciment, livré sur les lieux pour la construction de trottoirs et de bordures sur tout le territoire de la Ville, aux prix unitaires indiqués ci-dessous pour une période d'un an, le tout en conformité avec leur soumission en date du 21 mars 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Fourniture de béton pré-mélangé – 35Mpa	Secteur Est Prix unitaire / m³	Secteur Ouest Prix unitaire / m³	Pour l'ensemble du territoire Prix unitaire / m³
Moins de 3m³	178,00 \$	178,00 \$	178,00 \$
3m³ et plus	173,00 \$	173,00 \$	173,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-516

DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA MAISON D'HÉBERGEMENT POUR ELLES DES DEUX VALLÉES - 639, RUE PRINCIPALE – SECTEUR BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « La maison d'hébergement pour elles des deux vallées » a demandé d'être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels pour un immeuble situé au 639, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels, l'organisme « La maison d'hébergement pour elles des deux vallées » pour l'immeuble situé au 639, rue Principale – Secteur Buckingham.

Adoptée

CE-2002-517*

RÈGLEMENT NUMÉRO 37-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 300 000 \$ POUR AMÉNAGER UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX DU RUISSEAU LEAMY, RÉHABILITER UN TRONÇON DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ DU BOULEVARD MONTCLAIR, SECTEUR HULL, ET CONSTRUIRE LE PREMIER TRONÇON D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT PLUVIAL, COMPRIS ENTRE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET LA RUE GOUIN, SECTEUR GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 37-2002 autorisant une dépense et un emprunt de 6 300 000 \$ pour aménager un bassin de rétention des eaux du ruisseau Leamy, réhabiliter un tronçon de la conduite d'égout combiné du boulevard Montclair, secteur Hull, et construire le premier tronçon d'un collecteur d'égout pluvial, compris entre la rivière des Outaouais et la rue Gouin, secteur Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-518* RÈGLEMENT NUMÉRO 38-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 560 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT MITCHELL – SECTEUR GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 38-2002 autorisant une dépense et un emprunt de 1 560 000 \$ pour réaliser des travaux de réfection du pont Mitchell – Secteur Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-519* RÈGLEMENT NUMÉRO 39-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 4 300 000 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 075 000 \$ ET UNE APPROPRIATION DE DIVERS FONDS DE LA VILLE DE 225 000 \$, POUR RÉHABILITER LES CHAUSSÉES, LES TROTTOIRS ET LES BORDURES DE DIVERSES RUES, INSTALLER DEUX SYSTÈMES DE FEUX DE CIRCULATION ET SYNCHRONISER UNE PARTIE DES FEUX DE CIRCULATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 39-2002 autorisant une dépense de 4 300 000 \$ ainsi qu'un emprunt de 4 075 000 \$ et une appropriation de 225 000 \$ provenant de divers fonds de la Ville, pour réhabiliter les chaussées, les trottoirs et les bordures de diverses rues, installer deux systèmes de feux de circulation et synchroniser une partie des feux de circulation du boulevard Saint-Joseph.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-520 ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN D'AYLMER - AUTORISATION DE SIGNATURE - 2 070,45 \$

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer entre les rues Grimes et Maple-Grove a été entrepris en 2001;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain et d'une servitude de construction sur le terrain de la résidence de l'ambassade du Royaume de l'Arabie Saoudite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'offre de vente faite par l'ambassade du Royaume de l'Arabie Saoudite pour l'acquisition d'une parcelle de terrain et d'une servitude de construction sur la propriété située sur le chemin d'Aylmer.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle de terrain et de la servitude requise.

Ce comité autorise le trésorier à payer, sur demande faite par le Service d'ingénierie, l'indemnité prévue pour l'achat de la parcelle de terrain et de la servitude de construction.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
06 0795 002 40684	Travaux de construction de trottoirs achat de terrain	1 998,45 \$
04 13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	72,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-521*

CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN D'AYLMER - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE D'UN MONTANT TOTAL DE 87 000 \$ INCLUANT LES TAXES POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX ET LES FRAIS D'HONORAIRES, DE SURVEILLANCE ET DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ex-Ville d'Aylmer, par sa résolution numéro 2001-559 adoptée le 18 septembre 2001, a retenu la firme Constructions Deschênes Québec ltée pour les travaux de construction d'un trottoir sur le chemin d'Aylmer, soumission S01-054, dossier 2001-004;

CONSIDÉRANT QUE la firme Constructions Deschênes Québec ltée a confirmé, dans une correspondance du 10 octobre 2001, que les prix de la soumission datée du 7 septembre 2001 sont maintenus pour des travaux à être exécutés en 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et après vérification par le Service d'ingénierie, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser l'enveloppe budgétaire supplémentaire de 87 000 \$ incluant les taxes pour la construction d'un trottoir, côté sud, du chemin d'Aylmer entre les rues Grimes et Maple-Grove.

Les fonds à cette fin, au montant de 87 000 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
06 07950 001	Construction de trottoirs – Albert et Glenwood et chemin d'Aylmer	17 000,00 \$
06 07950 004	Construction de trottoirs – Albert et Glenwood - excédent de coût	66 974,72 \$
04 13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	3 025,28 \$
	Total	87 000,00 \$

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser l'excédent de coût au montant de 66 974,72 \$ à même le surplus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-522

PARTICIPATION - SERVICE DE POLICE DE GATINEAU - MISSION DE PAIX DES NATIONS UNIES AU TIMOR ORIENTAL

CONSIDÉRANT QUE la Gendarmerie Royale du Canada a sollicité la participation du Service de police de Gatineau à faire participer deux de ses policiers à une mission de paix des Nations-Unies au Timor Oriental pour une période de neuf mois à compter du 15 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE la participation du Service de police de Gatineau à cette mission reflète l'intérêt de la Ville de Gatineau à la communauté internationale et de son implication à l'égard des minorités visibles et le multiculturalisme;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette mission exige une prestation de service conforme à la fonction policière en milieu civil, dont les principales tâches consisteront à effectuer de la surveillance, de l'observation, dispenser de la formation et superviser le respect des Chartes de la personne ainsi que l'aide humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents à la participation de la Ville de Gatineau à cette mission seront défrayés ou remboursés par la Gendarmerie Royale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policières et policiers de Gatineau a donné son accord de principe à la participation de ses membres à cette mission et s'est engagée à signer une lettre d'entente comprenant les modalités particulières quant à l'application de la convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service de police de Gatineau à participer à une mission de paix des Nations-Unies au Timor Oriental et mandate le directeur du Service de police à préparer et présenter les ententes en découlant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les ententes à ce effet.

Adoptée

CE-2002-523

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DU LOGICIEL INGRES - COMPUTER ASSOCIATES - 123 541,31 \$ (TOUTES TAXES INCLUSES)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers, de paie, d'évaluation et de taxation, ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la proposition de la firme Computer Associates Canada Ltd pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres: le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 123 541,31 \$ (toutes taxes incluses) sur présentation des factures de la firme Computer Associates Canada Ltd.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
13440 555 40751	Développement informatique Entr/logiciels	70 227,68 \$
04 19100	Dépenses payées d'avances	49 017,69 \$
04 13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	4 295,94 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-524*

**RÈGLEMENT HORS COUR - ALAIN ROY 515,40 \$ ET LISE MONGEON 300 \$ -
EMPIÈTEMENT DU TROTTOIR RUES CHARETTE ET GAUTHIER ET
PRÉPARATION DES CERTIFICATS DE LOCALISATION RELATIVEMENT À
CINQ PROPRIÉTÉS SITUÉES SUR LA RUE GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QU'un jugement de la Cour supérieure, portant le numéro 550-05-010772-013, daté du 17 avril 2002 déclare la requérante, Ville de Gatineau, seule et unique propriétaire des immeubles suivants :

Onze (11) parcelles de terrain situées dans la municipalité de Gatineau et connues comme étant les lots :

2 500 928, 2 500 930, 2 500 932, 2 500 934, 2 500 936, 2 500 938, 2 500 940, 2 500 942, 2 500 944, 2 500 946, 2 500 948 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le jugement, visant les lots ci-haut mentionnés, a été dûment publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 564 928.

CONSIDÉRANT QUE les intimés ont signé le plan présenté par la Ville de Gatineau au Ministre responsable du cadastre pour fin d'immatriculation, conformément aux articles 3026 et suivants du Code Civil du Québec :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser à :

- M. Alain Roy domicilié et résidant au 361, rue Gauthier, la somme de 515,40 \$ et
- Mme Lise Mongeon domiciliée et résidant au 351, rue Gauthier la somme de 300 \$ incluant le capital, les intérêts, les frais et dommages à titre de règlement hors Cour.

Ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser M. Jean Yves Lemelin, arpenteur géomètre à préparer les certificats de localisation relativement aux propriétés suivantes :

- 341, rue Gauthier (Paulette Séguin Dupuis)
- 335, rue Gauthier (Collette Clavet)
- 343, rue Gauthier (Louis et Odette Barrest)
- 329 et 331, rue Gauthier (Maurice Savage)

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil de puiser à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-ville de Gatineau, la somme de 815, 40 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
05-99130	Surplus accumulé non affecté - ex-Gatineau	815,40 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-525 AUTORISATION - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU TOURNOI DE GOLF DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU, AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, LE 17 MAI 2002- 680 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Richard Côté, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Alain Labonté, Denise Laferrière, Paul Morin, Pierre Phillion, Louise Poirier et Simon Racine à participer au tournoi de golf du Service de police de Gatineau, au profit de l'Avenue des jeunes, le 17 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 680 \$ à l'ordre de T.G.B.P.G. – Tournoi de golf bénéfice – Police de Gatineau, à l'attention de monsieur Pierre Lanthier, 777, boulevard de la Carrière, Hull (Québec) J8Y 6V1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40013	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$
11400 972 40010	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	30,00 \$
11400 972 40012	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$
11400 972 40002	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$
11400 972 40008	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	55,00 \$
11400 972 40011	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$
11400 972 40007	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$
11400 972 40006	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$
11400 972 40009	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	85,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-526 AUTORISATION - PARTICIPATION DE MME JOCELYNE HOULE AU TOURNOI DE GOLF V.I.P. - ÉDITION 2002, AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU LE 7 JUIN 2002 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer au tournoi de golf V.I.P. – édition 2002, au profit de la Fondation du Centre hospitalier et Centre d'accueil de Papineau, le 7 juin 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation du CH-CA de Papineau, à l'attention de monsieur Jean-Marc Chicoine, 500, rue Bélanger, Buckingham, Québec J8L 2M4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
11400 972 40017	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	150,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-527 **SUBVENTION DE 300 \$ À L'ÉCOLE DU DÔME - BAL DES FINISSANTS 2002 - DISTRICT ÉLECTORAL 6 ET CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école du Dôme, à l'attention de madame Hélène Saucier, 40, rue du Dôme, Hull, Québec J8Z 3J4, à titre de subvention pour le bal des finissants 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40018	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	150,00 \$
11400 972 40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	150,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-528 **SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS -DISTRICTS ÉLECTORAUX 9, 10, 11 ET 12**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, à l'attention de monsieur André Boyer, président du C.A., 850-A, rue Principale, Gatineau, Québec J8V 1E7, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40009	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40010	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40011	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40012	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-529 **SUBVENTION DE 200 \$ - PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES - SOIRÉE DES BÉNÉVOLES - DISTRICTS ÉLECTORAUX 10 ET 11**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-François-de-Sales, à l'attention du Père Paul Deschênes, 1, rue Jacques-Cartier, Gatineau, Québec J8T 2W1, à titre de subvention pour la fête des bénévoles des paroisses Saint-François-de-Sales, Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Jean-de-Brébeuf qui aura lieu le 16 mai 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40010	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	100,00 \$
11400 972 40011	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	100,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-530 SUBVENTION DE 700 \$ - ACTIVITÉS ANNUELLES - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMI(E)S DU SOLEIL INC.**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser la somme de 700 \$ au Club d'âge d'or Les ami(e)s du Soleil inc. dans le cadre de leurs activités annuelles :

Cabinet du maire :	100 \$
Aurèle Desjardins :	300 \$
Joseph De Sylva	300 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Les Ami(es) du Soleil inc., à l'attention de monsieur Roméus Énard, président, 315, rue Migneault, Gatineau (Québec) J8P 7A1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40012	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	300,00 \$
11400 972 40014	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	300,00 \$
11400 972 40018	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	100,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-531 SUBVENTION DE 150 \$ - SOIRÉE GALA MÉRITAS - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIERE - 4 JUIN 2002**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser la somme de 150 \$ à l'école secondaire Grande-Rivière, dans le cadre de leur Gala méritas qui se tiendra le mardi 4 juin 2002, à l'agora de l'école secondaire Grande- Rivière.

Le trésorier est autorisé à émettre une chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école secondaire Grande-Rivière, à l'attention de monsieur Léo Marleau, directeur adjoint, 100, rue Broad, Aylmer, Québec J9H 6A9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
11400 972 40018	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	150,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-532 SUBVENTION DE 300 \$ - DEUXIÈME ÉDITION DE L'AVENTURE FÉMININE 4 X 4 - TROPHÉE ROSES DES SABLES - DU 19 AU 27 OCTOBRE 2002**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser la somme de 300 \$ à Trophée Roses des Sables, dans le cadre de la deuxième édition de l'aventure féminine – 4 X 4, qui se tiendra au Maroc du 19 au 27 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Trophée Roses des Sables, à l'attention de mesdames Annie Crousset et Linda Labonté.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
11400 972 40018	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	300,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-533 **SUBVENTION DE 150 \$ AU CERCLE DE FERMIERES DE BUCKINGHAM DANS LE CADRE DE LEUR SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE FONDATION - DISTRICT ÉLECTORAL 17**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 150 \$ dans le cadre du soixantième anniversaire de fondation du Cercle de fermières de Buckingham.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de « Le Cercle de fermières de Buckingham », à l'attention de madame Annette Patry Lescot, 627, rue Bélanger, Buckingham, Québec J8L 2N4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
11400 972 40017	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	150,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-534 **SUBVENTION DE 200 \$ À LA FONDATION DU CLSC VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX 12 ET 17**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ à la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre pour financer des places en camps de vacances, particulièrement pour les enfants atteints d'un handicap.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC Vallée-de-la-Lièvre, 578, boulevard Cité-des-Jeunes, Buckingham, Québec J8L 2W1.

Joseph De Sylva	50 \$
Jocelyne Houle	150 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40012	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40017	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	150,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-535 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - GALA SPORTIF DE TOURAINE - FÊTES DE QUARTIER - DISTRICT 10****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre du Gala sportif de Touraine, à l'attention de madame Florianne Schuler, trésorière, 99, rue de Rouville, app. 41, Gatineau, Québec J8T 8P3, à titre de subvention pour l'organisation des fêtes du district 10.

Thérèse Cyr 3 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
11400 972 40010	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	3 000,00 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

Poste	Description	Débit	Crédit
71490-692	Aménagement du district 10 – Equip. non-capitalisable	3 000 \$	0,00 \$
11400-972	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	0,00 \$	3 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

Le conseiller Aurèle Desjardins quitte son siège

CE-2002-536 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR DAVID BÉRARD AU POSTE D'AGENT PATROUILLEUR - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six mois, de monsieur David Bérard au poste d'agent patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de monsieur Bérard est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine soit l'échelon 7 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers – Policiers du Service de police.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-537 **ENGAGEMENT DE MADAME VÉRONIQUE DOYON COMME EMPLOYÉE RÉGULIÈRE AU POSTE D'AGENT PATROUILLEUR - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement de madame Véronique Doyon comme employée régulière au poste d'agent patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de madame Doyon est établi conformément à l'échelle salariale des policiers du secteur d'origine, soit l'échelon 2 (de 12 à 24 mois) de la classe d'agent de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers - Policiers du service de police.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-538

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR ANDRÉ GAUTHIER, INGÉNIEUR CHARGÉ DE PROJET ET RÉSIDENT CONTRACTUEL RATTACHÉ AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION - MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais, à sa séance du 20 avril 2000 par la résolution 2000-200, autorisait le renouvellement du contrat de monsieur André Gauthier, ingénieur chargé de projet et résident contractuel rattaché aux travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration, pour un an avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 décembre 2001.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour une période additionnelle de dix-huit mois afin d'assurer la surveillance des travaux de la phase II d'agrandissement de l'usine d'épuration à Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le renouvellement du contrat de monsieur André Gauthier, ingénieur chargé de projet et résident contractuel rattaché aux travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration à Gatineau pour une période additionnelle de dix-huit mois.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 06-06900-002 - Usine d'épuration des eaux usées de Gatineau – Honoraires – Surveillance des travaux.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-539

NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME MONIQUE LOUISEIZE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE LA DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER DU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la nomination à l'essai, pour une période de six mois, de madame Monique Louiseize au poste de commis administratif au service à la clientèle à la division du stationnement, de la brigade scolaire et du contrôle animalier.

Le salaire de madame Louiseize est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe IV, échelon 7 de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 - Stationnements municipaux - Rémunération - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-540 **ACCORDER LE STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER À MONSIEUR FRANCIS MORIN - SERVICE DE POLICE - MODULE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accorde le statut d'employé régulier à monsieur Francis Morin à titre d'agent patrouilleur au Service de police, Module protection des personnes et des biens.

Adoptée

*** Le conseiller Aurèle Desjardins reprend son siège

CE-2002-541* **MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES DU MODULE CULTURE ET LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, lors de sa séance du 5 février 2002, par sa résolution CE-2002-78, a autorisé le Service des ressources humaines à afficher le poste de technicien - bibliothèque au Service des arts, de la culture et des lettres.

CONSIDÉRANT QU'après analyse des besoins du service en ressources humaines, il y a lieu d'abolir le poste de technicien - bibliothèque et de créer un poste de commis administratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la modification suivante à la structure organisationnelle de la Division bibliothèque et lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module culture et loisirs :

ABOLITON DE POSTE

Technicien à la bibliothèque

CRÉATION DE POSTE

Commis administratif

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-542* **MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION FÊTES ET FESTIVALS DU MODULE CULTURE ET LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis administratif affecté à la Division fêtes et festivals est devenu vacant, l'invalidité du titulaire du poste ayant été reconnue;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des besoins de la division en ressources humaines, il y a lieu d'abolir le poste de commis administratif et de créer un poste de secrétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la modification suivante à la structure organisationnelle de la Division fêtes et festivals du Module culture et loisirs :

ABOLITION DE POSTE

Commis administratif

CRÉATION DE POSTE

Secrétaire

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-543

CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ - POLICIER EX-VILLE DE HULL #920086 - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'accorder à l'employé numéro 920086 (ex-Ville de Hull), du Service de police, un congé autofinancé de six mois pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 octobre 2007. Pour ce congé, l'employé sera assujéti à un contrat de congé sabbatique à traitement différé pour la période du 1^{er} mai 2002 au 31 octobre 2007.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée

CE-2002-544

DEMANDE D'EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES D'APPOINT POUR LA DIVISION FÊTES ET FESTIVALS - SUBVENTION D'EMPLOI-QUÉBEC (16 921,21 \$)

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations du Comité de transition, la nouvelle ville de Gatineau conserve le statu quo et reporte en 2002 les contributions qui avaient été offertes aux fêtes et festivals par les cinq anciennes villes en 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de la fusion est important au niveau de la Division fêtes et festivals puisqu'elle doit travailler avec plusieurs services qui eux-mêmes sont en train de se structurer et que tout est à renégocier;

CONSIDÉRANT QU'il y a très peu de place pour l'erreur puisque la division travaille avec des organismes du milieu réalisateurs d'événements qui ont besoin d'être sécurisé dans le cadre de cette même fusion;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des diverses cultures municipales est plus longue que pressentie (informatique, politiques, procédures, services, organismes et personnel) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité en partenariat avec Emploi-Québec dans le cadre du programme « subvention salariale volet expérience de travail », accepte l'embauche de deux employés surnuméraires pour assurer la liaison entre la Ville et les organismes du milieu dans le cadre de la réalisation des fêtes et festivals du 20 mai au 15 novembre 2002, représentant des coûts pour la Ville de 13 100 \$ et une subvention à recevoir d'Emploi Québec de 16 921,21 \$ pour un coût total de 30 021,21 \$.

De plus, ce comité autorise madame Mireille Boudreault, chef de la Division fêtes et festivals, à signer au nom de la Ville les demandes, rapports et protocoles exigés par Emploi-Québec énonçant les termes couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2002 de ces fêtes et festivals.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
71050-138	Administration – Fêtes et festivals occasionnels	30 021,21 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

Poste	Description	Débit	Crédit
99500-999	Projets spéciaux - Autres	13 100 \$	0,00 \$
71050-138	Administration – Fêtes et festivals occasionnels	0,00 \$	13 100,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-545*

PAIEMENT DE FRANCHISE POUR DEUX RÉGLEMENTS HORS COUR - FIRME LEMIEUX, RYAN & ASSOCIÉS - REFOULEMENTS D'ÉGOUTS - 6 184,70 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Lemieux, Ryan & Associés a réglé, hors-Cour, deux dossiers de réclamations en responsabilité civile relatifs à deux refoulements d'égout survenus le 25 juin 2000 à la propriété de monsieur Wilfrid et Ghislaine Dupuis, située au 16 rue Saratoga, Aylmer et à la propriété de Guy Deschesnes et Chantal Gratton, située au 122, rue Chartrand, Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déboursier une franchise de 5 000 \$, tel que stipulé dans notre police d'assurance, pour chacune des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Lemieux, Ryan & Associés a déjà reçu la somme de 3 815,30 \$ de l'ex-Ville d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à payer à Lemieux, Ryan & Associés la somme de 6 184,70 \$, représentant le solde dû à payer sur lesdites franchises.

Les fonds à cette fin au montant de 6 184,70 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-19113-999 - auto-assurance – ex-Ville d'Aylmer.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser les sommes nécessaires à même le surplus libre de l'ex-Ville d'Aylmer et à effectuer les écritures comptables nécessaires à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-546

RÈGLEMENT HORS COUR - MADAME LOUISE BRUNETTE - EXPROPRIATION - SERVITUDES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - RUE LEBLANC - LOT 1 271 985 - 2 225 \$

CONSIDÉRANT QUE des procédures d'expropriation ont été nécessaires pour l'obtention de servitude permanente dans le secteur de la rue Leblanc, à même la parcelle 16 montrée aux plan et description technique préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 11 mai 2001 sous le numéro 3467 de ses minutes et le tout en référence au dossier numéro SAI-M-67424-0105 du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières.

CONSIDÉRANT QUE l'expropriée, Louise Brunette, accepte l'offre dûment signifiée le 12 juillet 2001;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à verser à Mme Louise Brunette la somme de 2 225 \$ incluant le capital, les intérêts, les frais et dommages, à titre de règlement hors cour.

Ce comité autorise Me Caroline Simard à signer tous les documents requis pour donner suite au règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

Poste	Description	Montant
06-10430-001-40752	Travaux d'infrastructures – Égout aqueduc contournement rue Leblanc	2 225,00\$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-547*

SUBVENTION DE 500 000 \$ EN TROIS VERSEMENTS (UN VERSEMENT DE 125 000 \$ MAINTENANT, UN VERSEMENT DE 125 000 \$ EN JUIN 2002 ET UN VERSEMENT DE 250 000 \$ EN OCTOBRE 2002) - SOCIÉTÉ DE DIVERSIFICATION DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole intervenu entre la ville de Gatineau et la Société de diversification de l'Outaouais (SDÉO), une contribution financière annuelle du moindre des sommes suivantes, à savoir : 500 000 \$ ou 70% du budget de fonctionnement de la société doit être versé à la SDÉO :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et compte tenu du retard de la décision gouvernementale, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une contribution financière intérimaire de 125 000 \$ à la SDÉO à compter de maintenant, un montant de 125 000 \$ après la date de confirmation de l'engagement du ministère des Régions, prévue en juin 2002 et un montant de 250 000 \$ en octobre prochain;

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 000 \$ maintenant, un second chèque de 125 000 \$ après la date de confirmation de l'engagement du ministre des régions et un chèque de 250 000 \$ au mois d'octobre 2002. Les chèques seront faits à l'ordre de la SDÉO, à l'attention de monsieur Philippe Duguay, 25, rue Laurier, bureau 700, Hull, Québec J8X 4C8;

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62110-972 - Développement économique – Ville de Gatineau – subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-548* ÉTUDE PHOTOGRAMMÉTRIQUE D'UNE PARTIE DU LOT 19B, RANG IV, CANTON DE HULL - MANDAT À LA FIRME GÉOTECH - 2 070,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de mandater la firme Géotech, services géomatiques, à effectuer la compilation photogrammétrique d'une partie du lot 19B du rang IV, au cadastre du canton de Hull, au montant forfaitaire de 2 070,45 \$ (taxes incluses).

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville d'Aylmer et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
05-99110	Surplus accumulé non affecté – Ex-Ville d'Aylmer	1 998,45 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristournes)	72,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-549 SUBVENTION 450 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL AU CLUB DE VOLLEY-BALL CASCADES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES GRIFFONS DE L'OUTAOUAIS AUX CHAMPIONNATS CANADIENS – SASKATOON - DU 10 AU 12 MAI 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 450 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, concernant la participation des Griffons de l'Outaouais aux Championnats canadiens qui se dérouleront à Saskatoon du 10 au 12 mai 2002 :

Yvon Boucher	50 \$
Marc Bureau	50 \$
Richard Côté	50 \$
Thérèse Cyr	50 \$
R. Alain Labonté	100 \$
Pierre Phillion	50 \$
Paul Morin	50 \$
Simon Racine	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Club de volley-ball Cascades, à l'attention de monsieur Vincent Pichette, président, 120 rue Cholette, Hull Québec J8Y 1J8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

Poste	Description	Montant
11400 972 40009	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40011	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40007	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40002	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	100,00 \$
11400 972 40010	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40013	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40005	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$
11400 972 40015	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions	50,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-550

NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME MIREILLE MUNGER AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA DIVISION ANIMATION CULTURELLE DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la nomination à l'essai, pour une période de six mois, de madame Mireille Munger au poste de secrétaire à la Division animation culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres.

Le salaire de madame Munger est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe VI, échelon 7 de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 - Direction arts, culture et lettres - rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-551

PROMOTION DE MADAME LINE LAMOUREUX AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion de madame Line Lamoureux au poste de secrétaire de direction au Service des arts, de la culture et des lettres.

Le salaire de Madame Lamoureux est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe VI, échelon 6 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 - Direction arts, culture et lettres - rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2002.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif